



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2023-086 en date du 22 mars 2023

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MAHIEDDINE MOHAMED, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADIOINT DES SERVICES DE LA VILLE DE GRIGNY

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sa signature au Directeur Général des Services, Directeur général adjoint des Services ou au Directeur Général des services Techniques,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020.

Vu l'arrêté du Maire n° DRH-2023-00310 en date du 22 février 2023 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services de Monsieur Mohamed MAHIEDDINE,

Considérant que le volume des pièces, actes et affaires traités par la Commune nécessite, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires de direction, dans un souci de continuité du service public rendu aux usagers ainsi qu'aux multiples partenaires et d'assurer le remplacement des titulaires en cas d'empêchement.

ARRETE.

Article 1er: Sous notre surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation permanente de signature à Monsieur Mohamed MAHIEDDINE, Directeur Général Adjoint des services-Proximité Solidarité et Vie sociale, en matière de pièces comptables et dans les domaines relevant de son champ de responsabilité, comme suit :

- ✓ Engager des dépenses dans la limite maximum de 10 000 € (dix mille euros),
- ✓ Procéder à la liquidation de la dépense (certification service fait) correspondante.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne.
- Madame le Procureur de la République,

05/04/23

- Madame la Receveuse Municipal,
- L'intéressé.

Publié le :

1 8 AVR. 2023

e Maire.

Notification

Date:

Signature de l'agent

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification